

## QUESTIONS SOCIALES

### - Le revenu de solidarité active - (20pts)

Le revenu de solidarité <sup>(RSA)</sup> active est un revenu minimum ~~versé~~ remplaçant le revenu minimum d'insertion datant de 1988. Le RSA est mis en place suite à la loi TEPA. Les départements, chefs de file dans le domaine de l'action sociale, versent, par le biais des caisses d'allocation familiales, ~~vers~~ cette prestation aux personnes qui en remplissent les conditions. Il faut avoir au moins 25 ans pour y prétendre, ne pas travailler et avoir des ressources ne dépassant pas un certain seuil. Le droit à l'assistance étant un fondement constitutionnel, le RSA n'a à ce que chacun bénéficie de moyens couvrables d'existence. Le RSA concerne près de 2 millions de personnes. Il se décompose en deux prestations. Le RSA socle vise à assurer un revenu minimum aux personnes sans activité. Il varie en fonction de la situation familiale (célibataire, enfant(s) à charge). Pour une personne seule, le RSA s'élève à 550,43 euros. Ensuite, le RSA activité (qui a fusionné avec la prime d'activité en 2016) représente un complément de revenus non négligeable pour les "travailleurs pauvres". Le RSA comme moyen de lutte contre l'exclusion et la pauvreté multiforme : s'il assure un minimum vital de ressources à certaines catégories de personnes, compte tenu du coût élevé de la vie, il peine à enrayer la pauvreté. Le RSA activité a été rationalisé dans un contexte d'urgence économique et sociale, mais il ne permet pas de résorber les inégalités et de répondre aux besoins des populations en matière de justice sociale.